

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mercredi 05 avril 2023

Date de la convocation: 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Membres en exercice :
9

Présents : 9

Votants: 9

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Secrétaire de séance:
Daniel GINIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Attribution aide centre aéré - DE_2023_27

Madame le Maire rappelle que suite à la dissolution du CCAS en décembre 2022, il appartient au Conseil Municipal d'accorder les demandes d'aides sociales.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Action Sociale en date du 29 mars 2023 d'accorder à une famille une aide pour le centre aéré à hauteur de 10 euros par jour.

Madame le Maire propose d'accorder :
- une aide de 40 euros

Après en en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- **ACCORDE** l'aide d'un montant de 40 euros

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



| |
|---|
| RF PRIVAS |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 007-210701470-20230405-DE_2023_27-DE |